

e MAG HISTOIRE et LITTÉRATURE

SOMMAIRE



Les Compagnons de Jehu – Page 2

Les « Compagnons de Jehu » sont d'abord connus grâce à un roman historique écrit par Alexandre Dumas père qui s'est inspiré de faits réels survenus près de Lyon durant la période du Directoire. Les membres de cette société secrète étaient-ils des contre-révolutionnaires ou de simples brigands de grands chemins ? La distinction n'est pas évidente en cette époque troublée.



L'affaire du courrier de Lyon - Page 4

Melun, 8 floréal an IV (28 avril 1796), minuit. La malle-poste de Paris à Lyon est en retard de plus de deux heures sur l'horaire. Le maître de poste est inquiet. Il a raison de l'être car elle transporte, outre quelques dépêches, 80 000 livres (les chiffres varient selon les différentes versions) et sept millions d'assignats destinés à l'armée de Bonaparte en Italie sans autre protection qu'un courrier et un postillon. Une banale affaire criminelle suivie d'une enquête et d'un procès bâclés va marquer durablement les esprits car très rapidement les doutes vont s'emparer des esprits quant à la culpabilité d'un des condamnés à mort: Joseph Lesurques.



Les compagnons de Jehu - feuilleton TV (1966)

LES COMPAGNONS DE JEHU

Les « Compagnons de Jehu » sont d'abord connus grâce à un roman historique écrit par Alexandre Dumas père qui s'est inspiré de faits réels survenus près de Lyon durant la période du Directoire.

Tout semble avoir commencé en 1793 dès l'annonce de la mort de Louis XVI. La France est menacée aux frontières par les monarchies européennes coalisées et à l'intérieur par les soulèvements royalistes. L'ordre de la levée en masse est proclamé et provoque la fuite de nombreux réfractaires. Dans la région du Forez, les réfractaires se réfugient dans les montagnes et plusieurs d'entre-eux se joignent à des bandes royalistes cachées dans des forteresses médiévales abandonnées. De nombreux déserteurs se joignent à eux.

Le 29 mai 1793, Lyon se soulève contre la Convention. Très vite toute la région entre Rhône et Loire est en insurrection contre-révolutionnaire.

En septembre 1793, les armées républicaines marchent sur Lyon, mettent le siège puis investissent la ville et procèdent à de nombreux massacres.

Les vaincus rescapés passent dans la clandestinité et s'organisent en sociétés secrètes telles les Compagnons de Jehu ou les Compagnons de la Ganse Blanche. Parmi les chefs des Compagnons de Jehu figure Nicolas Corbon-Ravel, fils du dernier maire de Saint-Etienne sous l'Ancien Régime.

Les Compagnons de Jehu mènent une guérilla contre les Républicains et dévalisent les diligences afin de financer les mouvements royalistes de l'Ouest mais ces attaques ne sont pas toujours conduites pour la « bonne cause » et sont

parfois des actes purement crapuleux sans aucune justification politique.

C'est ainsi que quatre individus prétendus membres des Compagnons de Jehu interceptent, mais en vain, le courrier de la malle-poste qui relie Lyon à Strasbourg. Ils sont poursuivis et arrêtés entre Sathonay et Rillieux. A l'issue de leur procès qui se déroule à Bourg-en-Bresse, ils sont condamnés à mort et exécutés. L'insécurité ne disparaît pour autant.

Alexandre Dumas relate avec un grand talent romanesque cette période. Son œuvre a donné lieu à la réalisation d'un feuilleton télévisé diffusé en 1966 et, plus récemment, à un long métrage intitulé « le trésor de Seillon ».

La chute de Robespierre qui sonne le glas de la Terreur puis l'instauration du Directoire, nouveau régime qui vise à stabiliser les acquis révolutionnaires tout en recherchant un difficile équilibre visant à écarter les Royalistes, toujours en insurrection et les extrémistes de gauche (Jacobins et partisans de G. Babeuf) ne met pas fin au brigandage. La situation politique et sociale demeure instable. La valeur de l'assignat s'effondre. L'étalage de richesse de la bourgeoisie au pouvoir mécontente le peuple écarté de la vie démocratique par l'instauration du vote censitaire qui fait la part belle aux possédants. L'Ouest est toujours la proie des soulèvements et les armées se battent un peu partout en Europe. Des bandes armées constituées de royalistes, de déserteurs ou de simples brigands font régner l'insécurité dans presque tout le pays.

Afin de réprimer le désordre, le Directoire décide la création d'un ministère de la police le 1^{er} janvier 1796.

C'est dans ce contexte que va se produire un nouvel acte de brigandage dont les suites judiciaires s'inscriront dans les mémoires : l'affaire du courrier de Lyon.



L'affaire du courrier de Lyon

Melun, 8 floréal an IV (28 avril 1796), minuit. La malle-poste de Paris à Lyon est en retard de plus de deux heures sur l'horaire. Le maître de poste est inquiet. Il a raison de l'être car elle transporte, outre quelques dépêches, 80 000 livres (les chiffres varient selon les différentes versions) et sept millions d'assignats destinés à l'armée de Bonaparte en Italie sans autre protection qu'un courrier et un postillon.

Vers deux heures du matin, le maître de poste décide d'envoyer Caron, un postillon présent à ce moment-là. Ce dernier prend la route de Paris. Au lieu-dit fontaine-ronde, sur la commune de Vert-Saint-Denis, il remarque sur la chaussée des empreintes de chevaux qui l'intriguent et, quelques mètres plus loin, les traces de roues d'une voiture qui ont creusé des sillons quittant la grande route et se dirigeant vers un chemin de terre. Entre deux champs de blé, à la lueur de la pleine lune, il découvre un cadavre étendu ainsi que deux chevaux attachés à un arbre près de la diligence. Il comprend aussitôt ce qui s'est passé et, sans s'attarder davantage, il file en direction de Lieusaint et réveille le maître de poste. Celui-ci a vu passer la voiture vers huit heures et demie du soir. Il envoie immédiatement son fils à Paris, prévenir l'administration des Postes. De son côté, Caron reprend la route de Melun et alerte les gendarmes. Au levé du jour, le juge de paix de Melun escorté de deux gendarmes arrive sur les lieux du crime. Il constate qu'Audebert le postillon a été tué à coup de sabre et que la malle-poste est entièrement vidée de son contenu. Au milieu du champ

de blé les enquêteurs découvrent le corps d'Excoffon, le courrier-postillon, égorgé et poignardé.

Parmi divers objets éparpillés sur le sol, les gendarmes ramassent un sabre cassé, son fourreau et un éperon argenté réparé avec une ficelle. Ils trouvent également quelques paquets d'assignats, certains tachés de sang, des lettres et le portefeuille du postillon. Les caisses contenant les sept millions d'assignats sont éventrées et vides. Les témoignages recueillis par les enquêteurs correspondent à peu près : Moins d'une heure environ avant l'agression, un postillon revenant de Melun a rencontré quatre hommes à cheval, un kilomètre avant Lieusaint. Un marchand de peaux de lapin les a vus et précise que l'un d'eux a demandé à deux passants l'heure d'arrivée de la malle-poste à Lieusaint. Un marchand de Montgeron qui déjeunait à l'auberge de la Chasse a vu entrer quatre cavaliers dont l'un portait des éperons argentés. Il les a aperçus plus tard sur la route et a eu l'impression qu'ils attendaient quelqu'un.

Quelques jours plus tard, l'aubergiste de Lieusaint déclare avoir servi quatre cavaliers.

Les enquêteurs se demandent ce qu'est devenu le troisième cheval de la malle-poste et son cavalier. Partie de Paris vers cinq heures du soir, la malle-poste a pris un passager, comme l'explique un sous-inspecteur des Postes. Cet individu qui portait un sabre mais n'avait avec lui aucun bagage. Il s'était inscrit sous le nom de Laborde et avait payé régulièrement le prix du voyage de Paris à Lyon. Soulignons que l'admission des voyageurs munis d'un passeport dans les malle-poste est autorisée par l'Administration depuis le 1er nivôse an II. (21 décembre 1793) si le volumes des dépêches le permet et sous le contrôle du directeur du bureau de Poste.

Assez curieusement, près du Carrousel, on retrouve rapidement le troisième cheval avec lequel le mystérieux Laborde a disparu. Cette découverte les conduit vers un commerçant en vins, Etienne Couriol. Ce dernier est absent de son domicile mais les gendarmes apprennent que Couriol et sa maîtresse, Madeleine Bréhant, sont partis à Château-Thierry avec leurs amis Richard et Bruer. Ils logent chez un certain Gohier en compagnie d'un dénommé Guénot. A onze heures du soir, la police fait irruption chez Gohier et découvre dans les vêtements de Couriol un portefeuille contenant l'énorme somme de 1 170 460 livres en assignats. Couriol et sa maîtresse sont aussitôt arrêtés. Assez rapidement Madeleine Bréhant est innocentée et relâchée mais Richard, un des amis de Couriol est soupçonné d'être complice et est arrêté. Le juge Daubenton est chargé de l'instruction. Dans son cabinet, deux servantes d'une auberge de Montgeron sont entendue comme témoin. Au même moment Guénot entre pour récupérer ses papiers saisis lors de la fouille à Château-Thierry. Il est accompagné d'un ami d'enfance, un dénommé Joseph Lesurques, né à Douai en 1763. Les servantes déclarent alors reconnaître les deux hommes. Le juge les interroge et ils finissent par admettre, l'un et l'autre, connaître Couriol et Richard. Madeleine Bréhant déclare que son amant, Etienne Couriol a découché la nuit du 8 au 9 Floréal et que le sabre retrouvé sur les lieux du crime lui appartient. Elle affirme ne pas connaître Lesurques. Tous les hommes sont

arrêtés (Couriol, Richard, Bruer, un autre complice nommé Bernard et Guénot ainsi que Lesurques). La culpabilité de Couriol ne fait guère de doute mais le rôle des autres n'est pas clair. Surtout en ce qui concerne Lesurques qui affirme être resté chez lui à Paris au moment du déroulement des faits. Le problème pour Lesurques est que le cabaretier de Lieusaint reconnaît en lui l'homme qui avait cassé son éperon argenté et avait demandé une ficelle pour le raccommoder. En outre, plusieurs habitants de Lieusaint et de Montgeron que le juge a fait venir affirment l'avoir vu le jour de l'attaque de la malle-poste.

Le tribunal écoute ensuite la déposition à décharge d'un bijoutier de Paris nommé Legrand, affirme que Lesurques se trouvait dans son magasin le 8 floréal. Il lui aurait vendu une cuiller en argent. A l'appui de sa déclaration, il produit son livre de comptes. Le président examine avec attention le document et constate que la date du 8 floréal inscrite sur le livre est une surcharge sur une autre date, celle du lendemain 9 floréal. Le bijoutier est accusé d'avoir produit un faux pour innocenter Lesurques. Il est arrêté sur le champ et ne sera libéré qu'après avoir déclaré qu'il n'était pour rien dans la falsification de son livre. D'autres témoins affirment avoir vus l'accusé à Paris le 8 floréal mais le président ne peut et ne veut plus les croire.

Quant à Guénot, il est sauvé par la déclaration d'un témoin.

Le 5 août 1796, après délibération, le jury déclarent Couriol, Lesurques, Richard et Bernard coupables du double crime et du vol. Bruer et Guénot sont innocentés et libérés. Couriol, Lesurques et Bernard sont condamnés à mort et Richard écope de 24 ans de bague. Lesurques hurle son innocence et Couriol, qui n'a plus rien à perdre, se lève et déclare que Lesurques et Bernard sont innocents, Bernard n'ayant fait que prêter les chevaux et assister au partage du butin (nous verrons plus loin que le rôle attribué à Bernard est corroboré par un autre acteur du drame) et Lesurques étant totalement étranger à cette affaire.

Le président n'écoute pas et ordonne que les condamnés soient conduits hors du tribunal.

Au commissaire central venu le voir dans sa prison du Bicêtre, Couriol annonce qu'il connaît les vrais coupables. Un nommé Dubosq, sois-disant bijoutier, Lafleur ; Jean-Baptiste dit Laborde, et un Italien, Roussi, qui a des relations avec l'administration des Postes. Il écrit aux membres du Directoire, innocente les condamnés, lui-même au passage, et affirme que c'est sur une simple ressemblance que Lesurques a été arrêté.

Les pourvois en cassation de Couriol, Lesurques et Bernard sont rejetés, mais, à la veille de l'exécution, le président du Directoire obtient un sursis pour vérifier les nouvelles déclarations de Couriol. De nouveaux témoins, venus d'eux-mêmes chez le juge de paix, sont entendus et racontent que les assassins sont passés à l'étranger avec des passeports truqués. Madeleine Bréhant, retrouvant la mémoire, déclare que si Lesurques a été reconnu par les gens de Montgeron et Lieusaint, c'est à cause de ses cheveux blonds et le véritable coupable portait une perruque blonde. Nonobstant ces témoignages de dernière minute, la commission chargée d'enquête conclue qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux.

Les trois condamnés sont exécutés le 9 thermidor An V (30 octobre 1796).

Dix mois après le crime, le juge Daubenton découvre un certain Durochat, déjà en prison, et dont le signalement répond à celui donné pour Laborde. Confronté avec l'inspecteur des Postes, il est aussitôt reconnu. Poursuivant son enquête, Daubenton découvre que ce Durochat a été arrêté à Marseille et qu'il est connu sous le nom de Laborde. Les témoins interrogés le reconnaissent formellement. Durochat alias Laborde ne peut pas se disculper et, se voyant confondu, il avoue et précise qu'à l'origine ses complices et lui devaient attaquer le courrier de Brest mais l'affaire n'étant pas intéressante, un nommé Dubosq l'avait orienté vers le courrier de Lyon et lui avait fait établir un passeport au nom de Laborde. Outre Dubosq, ses complices étaient Vidal dit Lafleur, Couriol et un Italien nommé Roussi. Confirmant les déclarations de Couriol, Durochat indique que Bernard s'était contenté de prêter les quatre chevaux. Il ajoute que c'est Dubosq qui portait des éperons argentés. Vidal, dit Lafleur, est retrouvé. L'aubergiste de Lieusaint le reconnaît. Durochat est jugé et condamné à mort. Il est exécuté le 5 août 1797. Pour le juge il faut retrouver Dubosq et Roussi et surtout il y a le doute sur la culpabilité de Lesurques qui s'empare de son esprit. Vidal monte sur l'échafaud le 21 décembre 1799.

Dubosq est retrouvé à Paris et passe en jugement quatre ans après les faits. La Justice voudrait pouvoir prononcer la réhabilitation de Lesurques mais pour cela il faut être certain qu'il a été confondu avec Dubosq or quatre ont passé et les témoins ne sont plus sûrs de rien. Quant à l'intéressé, il n'avoue rien. A la quatrième audience, le jury, après avoir délibéré déclare que Dubosq n'est pas convaincu d'être l'auteur de l'homicide du courrier ni du postier, mais seulement d'avoir aidé et assisté des criminels. Cette formule suffit pour le condamner à mort mais faute d'aveu ou de preuve, Lesurques ne peut pas être réhabilité. Dubosq est décapité le 24 décembre 1800.

Reste à trouver Roussi. Celui-ci s'est fait arrêté en Espagne où il était réfugié. Il est extradé vers la France et jugé. Condamné à mort et exécuté pour sa participation à l'attaque de la malle-poste de Lyon, Roussi donne à son confesseur un testament dans lequel il déclare l'innocence de Lesurques... Mais il n'a fait aucune déclaration en ce sens devant le tribunal.

Le juge Daubenton se persuade de l'innocence de Lesurques et apporta sa contribution aux nombreuses actions engagées pour obtenir sa réhabilitation. Cette probable erreur judiciaire mobilisa pendant longtemps une partie de l'opinion publique, le monde judiciaire, les milieux littéraires ainsi que nombre d'historiens. Nous ne citerons pas toutes les publications réalisées sur ce sujet tant elles sont nombreuses. Citons pour l'exemple le juge Daubenton qui produisit son « Mémoire sur la demande en réhabilitation de Joseph Lesurques, condamné et exécuté à mort par erreur de ressemblance avec l'un assassins du courrier de la malle de Lyon...jugé et condamné depuis » ; Le journaliste Jean-Baptiste Salgues qui rédigea et publia en 1822 un « Mémoire au Roi pour le Sieur Joseph Lesurques ». Sous la seconde République, on joua un mélodrame en cinq actes intitulé « Le courrier de Lyon », inspiré par le roman de Pierre Zaccone.

Sous le second empire l'affaire continua à faire parler d'elle et Victor Hugo y fit référence. Même au XXème siècle on continua à s'intéresser à cette affaire. Le cinéma, la télévision et le théâtre s'en emparèrent.

Plus récemment, le 8 novembre 2007, Vincent Lamanda, premier président de la Cour de Cassation, se référa à l'affaire du courrier de Lyon dans le cadre d'un cycle de conférences consacrées aux grandes affaires criminelles et à leurs influences sur les réformes du système judiciaire.